

## Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri  
Kigali  
Ruhengeri

~~TE 697~~  
~~13286~~  
~~5728~~

Nom : MASHAMBZA ZacharieOrigine : BabararaChefferie : CentralisipuTerritoire : BabararaProfession : ChompteurN° du R.E. : 5697 13286

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 28/4/52Condamné le : 24/5/1952 à 6 mois de s. p. p et 10 jours  
250 francs ou 10 jours  
49 jours ou 4 jours1/4 de peine : 27/7/52Sorti le : 9/11/52 ou 19/11/52 ou 23/11/52Transféré le : 3/5/52 à KigaliRapatrié le : 3/5/52

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,



R.M.P.....

Rég. écrou : 5720/Ruhengeri

ORDONNANCE  
Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions  
Gouverneur du ~~Territoire de~~ Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (Livre premier) le décret du 30 janvier 1940 formant Code pénal rendu exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi, l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle.

Ordonne :

Article premier.

Le nommé ..... MASHAMBA Zackarie .....

condamné par jugement du tribunal...T.P. de Ruhengeri.....  
en date du.....24 mai 1952.....à une peine de.....6 mois et 15 j.  
de servitude pénale, est mis en liberté conditionnelle.

Article 2.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le..23 septembre....1952 .

Pour copie certifiée conforme : .....

A. CLAEYS BOUUAERT,

Usumbura, le...30.9.52.....

Le Chef du service de la Justice  
et du Contentieux,

P. LEROY

Plein exercice



RESIDENCE DE KIGALI  
Territoire de KIGALI

## AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné VANSTAEN, Ignace, Gardien de Prison

à Kigali

mandons M. le Gardien de la Prison de Ruhengeri

de vouloir bien incarcérer les nommés : MANAMA, ENGABIDI

prévenus de : menaces contre la personne d'autrui

infraction prévue par : voir mandat d'arrêt ci-joint.

mis en détention préventive depuis le 28.5.52

suivant pièce dont copie ci-jointe : P.V.A.

Prière de nous renvoyer un exemplaire signé pour réception.-

Escorte :

Témoin : RWABAGABO, V.

Kigali, le 10 mai 1952

Le Gardien de Prison,

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

PROCES - VERBAL ..

L'an mil neuf cent cinquante deux, le ...  
...soixième.....jour du mois de... Octobre .....1952  
Nous NE VEJANS, Daniel, Gardien de Prison à Ruhengeri,  
avons mis en liberté conditionnelle le nommé MASHAMPA ...Léonie.....  
fils de... Lebahabi ...t..... et de... Eluinegezi ...t.....originaire  
de la colline ...Eau d'ipas.....S/Chefferie, ...Mukura.....Chef-  
ferie ...Eau d'ipas..... territoire de ...Ruhengeri.....rési-  
dant à la colline ...Eau d'ipas.....S/Chefferie ...Mukura.....  
chefferie ...Ruhengeri.....Territoire ...Ruhengeri.....  
inscrit au registre d'écerou sous le n° ...571a.....suite à  
l'ordonnance de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du  
Ruanda-Urundi, en date du ...22/11/52.....  
Nous avons attiré spécialement l'attention du libéré sur le fait que,  
par article 2 du Décret du 2.II.1896, la mise en liberté peut tou-  
jours être revoquée pour cause d'inconduite.

Le libéré nous déclare qu'il accepte ces conditions  
et nous déclare fixer sa résidence à la colline ...Eau d'ipas.....S/Chef-  
ferie ...Ruhengeri.....Chefferie ...Mukura.....Territoire de  
...Ruhengeri.....

De tout quoi nous avons dressé le présent  
procès-verbal le jour mois et an que ci-dessus.-

Je jure que le présent procès-verbal est  
sincère.-

LE GARDIEN DE PRISON..-

D. NE VEJANS..-

Le libéré..-

formulaire  
gardeini de Grison

20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31.

## PROBLEMS FOR THE STUDY OF THE EARTH.

D'un fil neuf cent cinquante deux, le cinquième huitième mois de l'An...  
mois d'Avril..... Pour M. D. B. N. K. M. S. Police Judiciaire et  
Police Judiciaire en tant que juge au sein du Tribunal de la Justice Ju-  
diciaire à compétence régionale, Arusha, en vertu de l'article 6 de la  
Loi de Procédure Pénale,  
saisi le nom de MASHAMBA ..... , né en Gaba kaki (G)...  
et de Chimbolezi ..... , originaire du territoire de Mbarara  
chefferie Taulisipa ..... , sous-chefferie Taulisipa .....  
colline Mbarara ..... et résidant à Rubengeri C. E.C. ....  
inculpé de meurtre d'attentat, et estimé que l'infraction commise  
par cet indigène est punissable de (1) plus de deux mois (2) au moins six  
mois de servitude pénale en (1) ou celle est évidente ou qu'il ait tellement (2)  
que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons  
fait condamné devant M. L. O. M. P. près de Tribunal de la  
Justice du Rwanda à Kigali.

Je jure que le présent aveu-verbaal est sincère.

### 1.0 Definitions of Police Work

Dr. R. E. SAKS.

三

Si la saisie se fait en dehors d'une zone de 25km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de l'assassinat ou de réprimer l'infraction,-

RÉQUISTION  
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 90

TRIBUNAL DE POLICE DE Huluwatu

Le Juge du Tribunal de Police de Huluwatu

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. Kelepins, gardien de la prison de

Huluwatu de maintenir en détention le nommé MASCHAMBA, fils de Liballale et de Atimunusubega,

originaire de Ubaranu, chefferie de (Ugandu)

Territoire de ..... District de .....

condamné par le Tribunal de Police de Huluwatu en date du 24 juvi 1952 à six mois + 15 jours de S.P. de servitude pénale principale;

à deux mois de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de deux cent cinquante frs dans le délai de 6 mois ;

à quatre fois de contrainte par corps à défaut de payer la somme de quarante mille frs montant des frais du procès, dans le délai de six mois.

A Huluwatu, le 26 juvi 1952 19

Le Juge de Police,

Arrêté le 28 - 4 - 1952

N° R. E. 572

S. Fay

RESIDENCE DE Rwanda  
Territoire de Rutengen

*A retourner signé S.T.P.*  
AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné

Gardien de Prison à Rutengen

mandons M. le Gardien de la Prison de

de vouloir bien incarcérer les nommés:

Ligali

MASHAMBA

prévenus de: menaces d'attentat.

infraction prévue par :

mis en détention préventive depuis le

28/7/52

suivant pièce dont copie ci-jointe

Feuille d'arrestation

Escorte :

police Kambayoko

Rutengen, le 15/5/52  
le gardien de prison  
Inuu =

Témoins :

RESIDENCE DE KIGALI

Territoire de KIGALI

## AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné V.A. STADT, Ignace, Gardien de prison  
a Kigali

mandons M. le Gardien de la Prison de Kigali

de vouloir bien incarcérer les nommés: MUSABABA, MUSABABA

prévenus de: menaces contre la personne d'autrui

infraction prévue par: voir mandat d'arrêt ci-joint.

mis en détention préventive depuis le 28.5.52

suivant pièce dont copie ci-jointe : P.V.A.

Prière de nous renvoyer un exemplaire signé pour réception.-

Escorte :

Témoin: RWABAGABO, V.

Kigali , le 10 mai 1952

Le Gardien de Prison,